Règles du jeu: Règles du jeu (niveau A)

Grâce à ce test, l'enseignant sait si ses élèves connaissent les règles principales des jeux de balle et parviennent à les appliquer.

Pendant un jeu, un élève est nommé «assistant» de l'arbitre et est responsable du respect d'une règle donnée.

Il doit pouvoir justifier ses décisions sur la base du règlement (p.ex. fautes, juge de touche, hors jeu, arbitre de filet, fautes de pas, etc.)

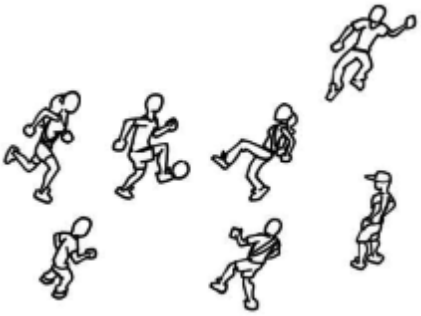

Règles du jeu (niveau A) (pdf)

Règles du jeu (niveau A): Fiche d'évaluation (xls)

Remarques générales

Les compétences disciplinaires se voient concrétisées au travers de trois niveaux: le niveau A – susceptible d'être atteint par presque tous les élèves, le niveau B – par la moyenne d'entre eux et le niveau C – par les meilleurs.

Les compétences disciplinaires et/ou les tests associés peuvent aussi servir à faire le point: Où se situent les élèves? Quelles compétences doivent être travaillées en premier lieu? Quelles compétences sont importantes pour les élèves? Sur la base de ces questions, une convention d'objectifs est établie avec les élèves: qu'est-ce qui est fait et voulu, quand et comment?

L'évaluation par l'enseignant d'une compétence doit être accompagnée le plus souvent possible par une évaluation personnelle de l'élève. Cette manière de procéder incite ce dernier non seulement à développer sa capacité de réflexion, mais encore à endosser des responsabilités.

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral du sport OFSPO